



COMMUNE DE PLOUVIEN

Panneau d'information dynamique **DEMANDE DE DIFFUSION DE MESSAGE**

Pour valider votre demande de diffusion du panneau d'informations dynamique, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous en faire retour. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte et induira un retard dans la diffusion de votre message.

I - Informations

ASSOCIATION :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

II - Message

Attention, vous n'avez qu'un écran de quelques secondes. Il est donc conseillé de répondre de la façon la plus concise aux questions suivantes : Quoi ? Quand ? A quelle heure ? Où ? Entrée gratuite ou payante ?... Les informations courtes sont davantage lisibles.

Votre message

III - Demande de parution

La diffusion du message est souhaitée à partir de :

Rappel :

- La diffusion des messages est gratuite.
- Le nombre de jours de diffusion dépend de l'importance du message et du nombre de messages à diffuser.
- Les messages sont diffusés sans interruption (sauf extinction nocturne du panneau). La durée de diffusion d'un message est entre 5 et 8 secondes pour une question de lisibilité de l'information.
- La Commune se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations.
- La Commune reste juge de l'opportunité de la diffusion et de la durée d'affichage des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser les messages.
- Toutefois, des messages urgents (alertes météorologiques, risques submersions, recherche de personnes etc.) peuvent être diffusés de façon prioritaire à tout moment.
- La Commune décidera de manière impartiale de la date de parution et de la durée de diffusion des informations défilant sur les panneaux dynamiques.
- En cas d'impossibilité concernant la demande, le demandeur sera prévenu par la mairie.
- La Commune ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des messages, erroné ou mal interprété, aurait pu générer.
- En cas d'impossibilité d'insérer un ou plusieurs messages selon les critères définis en raison d'un manque d'espace, la Commune est seule habilitée à faire un choix et aucune réclamation ne peut être faite.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation.

A Plouvien, le

Signature

Réponse de la commune du /..... /20...

- Oui

- Non

Observations :